

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00022

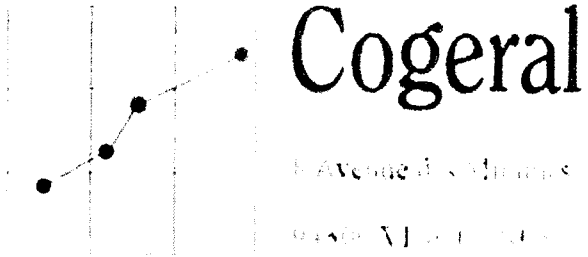
Numéro SIREN : 351 185 319

Nom ou dénomination : SANDY RLK

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt 1504

U504.

 **Grant Thornton**
91 rue Nationale
59000 LILLE



SANDY RLK

Société par actions simplifiée au capital de 45 735 €
10-16 Avenue de l'Europe 92300 Levallois-Perret

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2021

SANDY RLK
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/03/2021

Aux actionnaires de la société SANDY RLK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28/09/2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SANDY RLK relatifs à l'exercice clos le 31/03/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

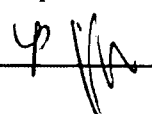
Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

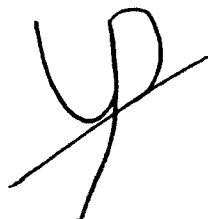
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le



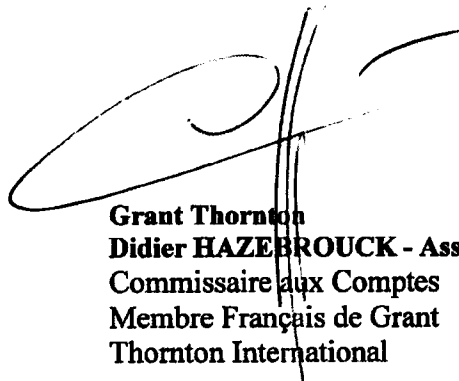
risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes et Lille, le 24 septembre 2021



COGERAL
Yves PASCAULT
Commissaire aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris



Grant Thornton
Didier HAZEBROUCK - Associé
Commissaire aux Comptes
Membre Français de Grant
Thornton International

Bilan

ACTIF

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et de développement

Concessions, brevets et droits assimilés

5 609

5 609

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles

500 151

500 151

500 151

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage

Autres immobilisations corporelles

100 484

78 983

21 501

27 847

Immob. en cours / Avances & acomptes

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

10 981 322

10 981 322

11 346 066

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

5 000

5 000

5 000

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

11 592 566

84 592

11 507 974

11 879 064

Stocks

Matières premières et autres approv.

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Créances

Clients et comptes rattachés

Fournisseurs débiteurs

Personnel

Etat, Impôts sur les bénéfices

Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires

3 672

3 672

10 111

Autres créances

123 924

110 138

13 786

2 686

Divers

Avances et acomptes versés sur commandes

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

13 996 071

13 996 071

14 283 245

Charges constatées d'avance

TOTAL ACTIF CIRCULANT

14 123 667

110 138

14 013 529

14 296 043

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Prime de remboursement des obligations

Ecart de conversion - Actif

COMPTES DE REGULARISATION

TOTAL ACTIF

25 716 233

194 729

25 521 503

26 175 107

Bilan

PASSIF

Capital social ou individuel	45 735	45 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 098	6 098
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	78 313	78 313
Autres réserves		
Report à nouveau	20 390 826	718 167
Résultat de l'exercice	383 135	19 672 669
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 904 107	20 520 972
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	116 209	116 209
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	116 209	116 209
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	2 424 617	3 165 290
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 424 617	3 165 290
Emprunts et dettes financières diverses	758 151	758 151
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	2 202	2 202
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 300	44 280
<i>Personnel</i>	43 278	31 278
<i>Organismes sociaux</i>	51 570	45 430
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	145 699	446 459
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	25 000	17 400
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	13 559	10 624
Dettes fiscales et sociales	279 106	551 191
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 016 813	1 016 813
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	4 501 188	5 637 926
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	25 521 503	26 175 107

Compte de résultat

PRODUITS

Ventes de marchandises						
Production vendue	1 500 000	100,00	1 500 000	100,00		
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	9 219	0,61	16 881	1,13	-7 662	-45,39
Total	1 509 219	100,61	1 516 881	101,13	-7 662	-0,51

CONSOMMATION M/SES & MAT

Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	162 503	10,83	198 689	13,25	-36 187	-18,21
Total	162 503	10,83	198 689	13,25	-36 187	-18,21

MARGE SUR M/SES & MAT

1 346 717	89,78	1 318 192	87,88	28 525	2,16
------------------	--------------	------------------	--------------	---------------	-------------

CHARGES

Impôts, taxes et vers. assim.	12 210	0,81	8 432	0,56	3 778	44,81
Salaires et Traitements	555 624	37,04	469 269	31,28	86 355	18,40
Charges sociales	227 024	15,13	189 740	12,65	37 284	19,65
Amortissements et provisions	8 846	0,59	21 742	1,45	-12 896	-59,31
Autres charges	7		6		2	27,74
Total	803 711	53,58	689 187	45,95	114 523	16,62

RESULTAT D'EXPLOITATION

543 006	36,20	629 004	41,93	-85 998	-13,67
----------------	--------------	----------------	--------------	----------------	---------------

Produits financiers	35 256	2,35	3 678 540	245,24	-3 643 284	-99,04
Charges financières	50 022	3,33	62 455	4,16	-12 432	-19,91
Résultat financier	-14 766	-0,98	3 616 085	241,07	-3 630 851	-100,41

Opérations en commun

RESULTAT COURANT

528 240	35,22	4 245 089	283,01	-3 716 850	-87,56
----------------	--------------	------------------	---------------	-------------------	---------------

Produits exceptionnels			16 840 000	NS	-16 840 000	-100,00
Charges exceptionnelles			803 720	53,58	-803 720	-100,00
Résultat exceptionnel			16 036 280	NS	-16 036 280	-100,00

Participation des salariés
Impôts sur les bénéfices

145 105	9,67	608 710	40,58	-463 605	-76,16
---------	------	---------	-------	----------	--------

RESULTAT DE L'EXERCICE

383 135	25,54	19 672 659	NS	-19 289 525	-98,05
----------------	--------------	-------------------	-----------	--------------------	---------------

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SANDY RLK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 25 521 503 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 383 135 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/07/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets

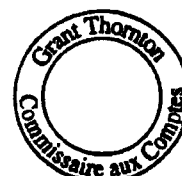
3 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts et coûts des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les coûts d'emprunts engagés pour l'acquisition ou la production d'un stock sont déduits en charges.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	505 760			505 760
Immobilisations incorporelles	505 760			505 760
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	97 984	2 500		100 484
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	97 984	2 500		100 484
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 346 066	8 453	373 197	10 981 322
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 000			5 000
Immobilisations financières	11 351 066	8 453	373 197	10 986 322
ACTIF IMMOBILISE	11 954 810	10 953	373 197	11 592 566

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :



Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions

2 500

8 453

10 953

Apports

Créations

Réévaluations

Augmentations de l'exercice

2 500

8 453

10 953

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

373 197

373 197

Scissions

Mises hors service

Diminutions de l'exercice

373 197

373 197

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI IMMOBILIERE 26 EUROPE 92300 Levallois-Perret	10 000	-938 218	80,00	-11 525
SAS JSR 92300 Levallois-Perret	6 186 425	8 515 452	55,62	-3 832 005
SCI SAINT GILLES 92300 Levallois Perret	2 000	94 448	99,50	13 917

- Participations
(détenues entre 10 et 50%)

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)	7 528 447	7 528 447	3 452 875
- Participations (détenues entre 10 et 50%)			
- Autres filiales françaises			
- Autres filiales étrangères			
- Autres participations françaises			
- Autres participations étrangères			

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 609		5 609
Immobilisations incorporelles	5 609		5 609
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			
- Installations générales, agencements aménagements divers			
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 137	8 846	78 983
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	70 137	8 846	78 983
ACTIF IMMOBILISE	75 746	8 846	84 592

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 585 472 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 452 875		3 452 875
Prêts			
Autres	5 000		5 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	127 596	17 459	110 137
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 585 472	17 459	3 568 012

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 45 735,00 EURO décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 60,98 EURO.



Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/09/2020.

Report à Nouveau de l'exercice précédent	718 167
Résultat de l'exercice précédent	19 672 659
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	20 390 826
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	20 390 826
Total des affectations	20 390 826

Tableau de variation des capitaux propres

	31/03/2020	01/04/2020	31/03/2020	01/04/2020	31/03/2021
Capital	45 735				45 735
Réserve légale	6 098				6 098
Réserves réglementées	78 313				78 313
Report à Nouveau	718 167	20 390 826	20 390 826	718 167	20 390 826
Résultat de l'exercice	19 672 659	-19 672 659	383 135	19 672 659	383 135
Total Capitaux Propres	20 520 972	718 167	20 773 961	20 390 826	20 904 107



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

--	--	--

Litiges	116 209	116 209
Garanties données aux clients		
Pertes sur marchés à terme		
Amendes et pénalités		
Pertes de change		
Pensions et obligations similaires		
Pour impôts		
Renouvellement des immobilisations		
Gros entretien et grandes révisions		
Charges sociales et fiscales		
sur congés à payer		
Autres provisions pour risques		
et charges		

Total	116 209	116 209
--------------	----------------	----------------

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 501 188 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 424 617	1 308 567	1 116 050	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	758 151	758 151		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 300	20 300		
Dettes fiscales et sociales	279 106	279 106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 019 015	2 203		1 016 812
Produits constatés d'avance				
Total	4 501 188	2 368 326	1 116 050	1 016 812

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

751 287

(**) Dont envers les associés

2 202

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 202 EURO.

Charges à payer

FOURNISSEURS - FNP	18 716
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	51 799
PROVISIONS CONGES PAYES	43 278
CHARGES SOC./CONGES A PAY	19 042
TAXES FORM APPRENTIS	2 257
CFE A PAYER	113
CVAE A PAYER	4 154
T.V.S CAP	1 210
Total	140 568



Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires****Répartition par secteur d'activité**

Prestations de services	1 500 000
TOTAL	1 500 000

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes**

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 632 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Engagements réciproques:

Les associés de la société JSR ont convenu d'engagements réciproques qui ont été comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières dans les comptes de la société Sandy.



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

--	--

Cadres

Agents de maîtrise et techniciens

Employés

Ouvriers

3

Total

3

Engagements financiers

Engagements donnés

--	--

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

125 996

Engagements de crédit-bail immobilier

Nantissement de 750 actions JSR d'une valeur nominale de 265 euros

4 500 000

Garanties : nantissement de compte-titres

1 750 000

Garanties : nantissement de compte-titres

500 000

Autres engagements donnés

6 750 000

Total

6 875 996

Dont concernant

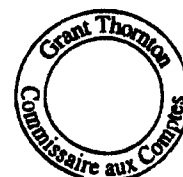
Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles



Autres informations

Engagements reçus

Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Caution personnelle et solidaire de Monsieur Isaac Rhoum à hauteur de	487 500
Autres engagements reçus	487 500
Total	487 500
Dont concernant	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Valeur d'origine		141 600	141 600
Cumul exercices antérieurs			
Dotations de l'exercice		22 105	22 105
Amortissements		22 105	22 105
Cumul exercices antérieurs			
Exercice		20 951	20 951
Redevances payées		20 951	20 951
A un an au plus		25 141	25 141
A plus d'un an et cinq ans au plus		79 615	79 615
A plus de cinq ans			
Redevances restant à payer		104 756	104 756
A un an au plus			
A plus d'un an et cinq ans au plus		21 240	21 240
A plus de cinq ans			
Valeur résiduelle		21 240	21 240
Montant pris en charge dans l'exercice		20 993	20 993



Autres informations

Aspects environnementaux

SANDY RLK
Société par actions simplifiée
au capital de 45.735 euros
10 à 16, Avenue de l'Europe
92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 351 185 319

Copie certifiée conforme

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE**

Cher associé,

Nous vous présentons, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 2021 du groupe soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après successivement les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que le groupe SANDY RLK faisant l'objet de la consolidation est constitué des sociétés faisant l'objet d'une énumération dans les comptes qui vous sont communiqués.

Le périmètre de consolidation, dont la société SANDY RLK est tête de groupe, comprend la société JSR et ses filiales, les sociétés JSR ISRAEL et JSR LUXEMBOURG, ainsi que les sociétés SCI SAINT GILLES et IMMOBILIERE 26 EUROPE.

Le pourcentage de détention par SANDY RLK, dans le capital de la société JSR est de 55,62%, celle-ci détenant elle-même 100% du capital des sociétés JSR ISRAEL et JSR LUXEMBOURG.

Le pourcentage de détention par SANDY RLK, dans le capital de la société SCI SAINT GILLES, est de 99,50%. Cette société a clôturé son exercice social le 31 décembre 2020.

Le pourcentage de détention par SANDY RLK, dans le capital de la société IMMOBILIERE 26 EUROPE, est de 80%. Cette société a clôturé son exercice social le 31 décembre 2020.

Les filiales de la société SANDY RLK ont pour activité la vente de prêt-porter pour hommes au détail au sein de boutiques, succursales, ainsi qu'une activité immobilière, en ce qui concerne les sociétés SCI SAINT GILLES et IMMOBILIERE 26 EUROPE.

Conformément à l'article D.248-14 du code de commerce et au Règlement 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable, le groupe décrit ci-dessus a dépassé deux des trois seuils au cours des deux exercices consécutifs clos au 31/03/2020 et 31/03/2021.

A la clôture de l'exercice clos au 31/03/2020 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 73.332.434 euros
- le total du bilan s'est élevé à 86.176.466 euros
- et l'effectif salarié moyen était de 368 personnes.

A la clôture de l'exercice clos au 31/03/2021 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 53.613.671 euros
- le total du bilan s'est élevé à 105.669.767 euros
- et l'effectif salarié moyen était de 341 personnes.

ACTIVITE

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe s'est élevé à 53.613.671 euros hors taxes contre 73.332.434 euros hors taxes pour l'exercice précédent, composé de ventes de marchandises.

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 59.220.494 euros hors taxes contre 74.155.014 euros hors taxes.

Le résultat d'exploitation accuse une perte de 2.704.647 euros contre un bénéfice de 5.224.184 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice de l'ensemble consolidé est déficitaire de 2.636.601 euros, soit 4,92% du chiffre d'affaires hors taxes, contre 15.290.325 euros pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice, les capitaux propres sont passés de 24.808.070 euros au 31 mars 2020 à 23.452.602 euros au 31 mars 2021. Les capitaux propres du groupe SANDY RLK représentent 22,19% du total général du bilan qui s'élève à 105.669.767 euros.

Les actifs immobilisés s'élèvent à 31.216.185 euros, tandis que les actifs circulants s'élèvent à 71.461.777 euros.

Le fonds de roulement est positif de 37.539.088 euros.

La trésorerie s'élève à 48.918.989 euros contre 26.753.625 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dettes auprès des établissements financiers s'élève à 30.932.610 euros contre 23.147.608 euros au 31 mars 2019.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons pour l'exercice en cours la poursuite des activités des sociétés du groupe dans les mêmes charges et conditions, avec un niveau d'activité similaire, hormis pour la société JSR, notre principale filiale, dont l'activité devrait normalement reprendre au second semestre de l'exercice en cours.

CONCLUSION

Nous espérons que les termes du rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2021 recevront votre agrément.

Le président

Isaac Jean-Claude RHOUM

SANDY RLK
Société par actions simplifiée
au capital de 45.735 euros
10 à 16, Avenue de l'Europe
92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 351 185 319

Copie certifiée conforme

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

Cher associé,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 mars 2021, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, à l'instar de l'exercice précédent, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 1.500.000 euros, entièrement constitué de la rémunération versée à notre société par notre filiale, au titre de son mandat social.

Les autres consommations de l'exercice s'élèvent à 162.503 euros contre 198.689 euros pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 659.008 euros à 782.647 euros soit une augmentation de 18,76% par rapport à l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements pour 8.846 euros contre 21.742 euros pour l'exercice précédent.

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation dégage un bénéfice d'exploitation de 543.006 euros, contre un bénéfice d'exploitation de 629.004 euros pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Le résultat financier accuse une perte de 14.766 euros contre un bénéfice de 3.616.085 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à la somme de 145.105 euros.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 383.135 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 383.134,73 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte « Report à nouveau ».

ANALYSE DE LA SITUATION PATRIMONIALE

Le fonds de roulement est positif de 11.768.951 euros, il a augmenté de 2.938 euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'explique par la différence entre les ressources dégagées au cours de l'exercice et les emplois effectués.

Ainsi durant l'exercice,

Les principales ressources dégagées ont été les suivantes :

- Capacité d'autofinancement	391.981 euros
- Diminution d'immobilisations	373.197 euros

Les principaux emplois ont été les suivants :

- Remboursement d'emprunt	751.286 euros
- Investissements	10.952 euros

La trésorerie nette est positive de 13.996.071 euros contre un solde positif de 14.283.245 euros pour l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, hormis la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, et les différentes mesures gouvernementales mises en place pour y faire face, dont les effets ont continué d'impacter l'activité économique de notre filiale, la société JSR, jusqu'en mai 2021.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
31 mars 2020	/	/	/
31 mars 2019	100.000 €	/	/
31 mars 2018	/	/	/

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code, en particulier :

Amortissements excédentaires 20.565 euros

L'impôt supporté en raison de ces charges ressort à 5.758 euros.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L.441-14 et à l'article D.441-6-I du code de commerce, est annexé au présent rapport un tableau dans lequel il est indiqué la décomposition des délais de paiement des fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A.441-2 du code de commerce.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous présentons le chiffre d'affaires et le résultat, réalisés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, pour chacune des sociétés dans lesquelles nous détenons une participation, à savoir :

- **SAS JSR**

A titre préalable, nous vous indiquons qu'une opération d'augmentation de capital consécutive à attribution d'actions gratuite a été réalisée en date du 23 février 2021 au sein de notre filiale. A l'issue de cette opération, le capital social de la société JSR s'élève à 6.186.425 euros, divisé en 233.450 actions de 26,50 euros chacune. Notre société détenant 129.845 actions sur 233.450 actions composant le capital social de la société JSR, notre participation représentant dorénavant 55,62% dudit capital.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, la société JSR a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 53.333.659 euros et a accusé une perte de 3.832.005 euros.

- **SCI SAINT GILLES**

Notre société détient 199 parts sociales sur 200 parts sociales composant le capital social de la société SCI SAINT GILLES.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société SCI SAINT GILLES a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 63.000 euros et un bénéfice de 13.917 euros.

- **SCI IMMOBILIERE 26 EUROPE**

Notre société détient 800 parts sociales sur 1.000 parts sociales composant le capital de la société IMMOBILIERE 26 EUROPE, soit 80% de son capital social.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société SCI IMMOBILIERE 26 EUROPE a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 418.755 euros et a accusé une perte de 11.525 euros.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce, nous vous rappelons les conventions qui se sont poursuivies au cours de cet exercice.

- Contrat de mandat social conclu en date du 30 septembre 2014 avec notre filiale, la société JSR.
- Convention de trésorerie conclue en date du 1^{er} décembre 2017 avec nos filiales, modifiée par avenant en date du 1^{er} avril 2020 afin d'inclure dans le périmètre de cette convention l'ensemble des filiales existantes à cette date.
- Convention de mise à disposition de moyens techniques conclue en date du 1^{er} janvier 2018 avec Monsieur Isaac Jean-Claude RHOUM.

Le président précise que les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement informés de la poursuite de ces conventions pour l'établissement de leur rapport spécial.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice en cours, notre activité se poursuit dans les mêmes charges et conditions avec un niveau d'activité similaire.

L'activité de notre filiale, la société JSR, devrait normalement reprendre au second semestre de l'exercice en cours.

Les sociétés SCI SAINT GILLES et IMMOBILIERE 26 EUROPE devraient poursuivre leur activité dans des conditions normales.

CONCLUSIONS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Le président
Isaac Jean-Claude RHOUM

	Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				Article D. 441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	(A) Tranches de retard de paiement									
Nombre de factures concernées					/					/
Montant total des factures concernées TTC	1 584				1 584					/
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,97%				0,97%					
Pourcentage du chiffre d'affaire H.T. de l'exercice										/
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues	néant					néant				
Montant total des factures exclues	néant					néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : à réception ☐ Délais légaux : 30 jours				☐ Délais contractuels : ☐ Délais légaux :					

SANDY RLK
Société par actions simplifiée
au capital de 45.735 euros
10 à 16, Avenue de l'Europe
92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 351 185 319

Copie certifiée conforme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Les associés de la société SANDY RLK, société par actions simplifiée au capital de 45.735 euros divisé en 750 actions de 60,98 euros chacune, dont le siège social est situé 10 à 16, Avenue de l'Europe à Levallois Perret (92300), ont tenu une assemblée générale ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Isaac Jean-Claude RHOUM, président.

Monsieur Didier HAZEBROUK, représentant la société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Yves PASCAULT, représentant la société COGERAL, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent plus de la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,

La feuille de présence,

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société,

Le rapport de gestion du président,

Les rapports des commissaires aux comptes,

Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur Isaac Jean Claude RHOUM, en sa qualité de président de la société a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, ainsi que le rapport de gestion sur les comptes consolidés des sociétés du groupe SANDY RLK.

Le président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de la présidence, le rapport sur les comptes consolidés, et les rapports des commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Démission d'un co-commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du rapport de gestion du président ainsi que des rapports des commissaire aux comptes. Divers propos sont échangés, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et du rapport des commissaire aux comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2021, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le président et décide en conséquence, d'affecter le bénéfice de la société s'élevant à 383.134,73 euros au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe portant sur l'exercice clos le 31 mars 2021, approuve ledit rapport.

L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Gilles Dessertenne de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant à compter du 1^{er} avril 2021, du fait de son départ à la retraite.

L'assemblée générale, constatant, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 alinéa 2 du code de commerce, que la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant n'est obligatoire que lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle, décide de ne pas pourvoir à son remplacement, les conditions légales de nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'étant pas remplies, le co-commissaire aux comptes titulaire désigné, la société GRANT THORNTON, à laquelle Monsieur Gilles Dessertenne suppléait, étant une société pluripersonnelle.

Mention de la radiation de ce co-commissaire aux comptes suppléant sera faite au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les associés présents ou représentés.